

Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20230828-2023-DM-100A-AU
Date de télétransmission : 07/09/2023
Date de réception préfecture : 07/09/2023

GOUSSAINVILLE – n° 2023/.....

Publié - Notifié le 07.09.23

Pour le Maire
Par délégation de signature,
Le Rédacteur
F. HAMIDA

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise

- Arrondissement de Sarcelles

- Chef Lieu de Canton

DECISION DU MAIRE n°2023-DM-100A du 28 août 2023

OBJET : DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES - Culture (8.9)

CULTURE - Convention avec l'association Le Moulin Fondu – Oposito CNAREP pour le Festival « PRIMO » 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 04 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'association Le Moulin Fondu - Oposito CNAREP œuvre dans le secteur des arts de la rue, et poursuit des objectifs articulés autour du soutien à la création pour les artistes travaillant dans l'espace public et de la programmation nomade,

Considérant que la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et l'association Le Moulin Fondu - Oposito CNAREP collaborent pour l'organisation de manifestations artistiques et culturelles ayant un fort rayonnement,

Considérant que dans le cadre de cette collaboration, l'association Le Moulin Fondu - Oposito CNAREP met en place le festival « PRIMO », qui consiste à inventer avec les villes de la Communauté d'Agglomération un processus de diffusion des arts de la rue en espace public et en amont du festival des Rencontres d'Ici et d'Ailleurs à Garges-lès-Gonnesse,

Considérant que le festival « PRIMO » a pour objectif principaux de :

- Contribuer au développement de l'identité du territoire propre à la Communauté d'Agglomération,
- Faire découvrir le territoire à la population et valoriser les villes partenaires,
- Favoriser la rencontre entre les artistes et les populations,

Considérant qu'en 2023, le festival se décline en 12 rendez-vous artistiques sur le territoire de la Communauté d'Agglomération,

Considérant que la ville de Goussainville, participe en 2023 au festival « PRIMO », en accueillant deux spectacles « Happy Apocalypse to you » de la compagnie Les enfants sérieux et « Le Championnat du Monde d'Aquatisme » par la compagnie La Bugne, le dimanche 1^{er} octobre 2023 à partir de 15h,

Considérant le projet de convention,

DECIDE

Article 1^{er} : DE SIGNER la convention avec l'Association Le Moulin Fondu – Oposito CNAREP - 3 rue Marcel Bourgigne - 95140 Garges-lès-Gonesse, pour 1 représentation du spectacle « Happy Apocalypse to You » par la Compagnie Les enfants sérieux et 1 représentation du spectacle « Le Championnat du Monde d'Aquatisme » par la compagnie La Bugne, le dimanche 1^{er} octobre à 15h00 au Parc Auguste Delaune à Goussainville.

Article 2 : DE DIRE que les crédits nécessaires figurent au budget communal.

Le Maire
Abdelaziz HAMILDA


Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Acte à classer

2023-DM-100A

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-09-07T13-34-00.00 (MI247351068)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502804-20230828-2023-DM-100A-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Culture - convention avec l'association Le Moulin Fond
- Oposito CNAREP - Festival PRIMO 2023

Date de décision : 28/08/2023



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture

Identifiant unique de l'acte antérieur
:

Acte : DECISION 100.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

Convention Festival Primo Type PJ : 99_AU - Autre document
- decision 100.PDF

 [Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 07/09/23 à 13:33

Par IMZIL Fadwa

Transmis

Date 07/09/23 à 13:34

Par IMZIL Fadwa

Accusé de réception

Date 07/09/23 à 13:38